

UN "REGARD" SUR VOS DROITS ! LA CGT LYNRED VOUS INFORME

Les Congés Evénements FAMILIAUX :

Evénements familiaux	Nombre de jours
Déménagement	1 jour
Mariage du salarié / PACS du salarié	5 jours
Mariage d'un enfant	2 jours
Mariage d'un frère ou d'une sœur	2 jours
Mariage d'un beau-fils ou d'une belle-fille	1 jour
Divorce du salarié	1 jour
Naissance ou adoption d'un enfant	3 jours
Décès du conjoint	5 jours
Décès du père, de la mère, d'un enfant	5 jours
Décès du frère, de la sœur	3 jours
Décès d'un beau-parent	3 jours
Décès d'un grand-parent	2 jours
Décès d'un grand-parent du conjoint	1 jour
Décès d'un petit-enfant	2 jours
Décès du beau-frère ou de la belle-sœur	2 jours
Décès d'un beau-fils, d'une belle-fille	5 jours



N'hésitez pas à vous rapprocher de vos
représentants La CGT Lynred.

Contactez-Nous :

CGT@Lynred.com

07 64 15 40 42 / 06 73 44 65 04

<https://cgt-lynred.reference-syndicale.fr/contact/>

Les Congés ANCIENNETE :

Anciennetés	Nombre de jours
Plus d'1 an d'ancienneté	2 jours
A partir de 2 ans d'ancienneté	3 jours

Les Congés MATERNITE :

Maternités	Nombre de semaines
Avant l'accouchement	6 semaines
Après l'accouchement	10 semaines

Les Congés PATERNITE :

Paternités	Nombre de jours
Paternité	25 jours consécutif
Paternité en cas de naissance multiple	32 jours consécutifs

Le Débit / Crédit :

Absence : Débit / Crédit	Nombre de jours
Crédit : +5h Débit : -3h	1 jour / Trimestre NB Heures (limite à 7h48) / Trimestre 2 Demi-journées / Trimestre

Possibilité d'utiliser sous forme d'absence (heures, demi-journées, journées) dans la limite de la valeur d'une journée par trimestre (7h48).



N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants La CGT Lynred.

Contactez-Nous :

CGT@Lynred.com

07 64 15 40 42 / 06 73 44 65 04

<https://cgt-lynred.reference-syndicale.fr/contact/>

Les Congés d'ACCOMPAGNEMENT :

Accompagnements d'un :

Parent : père, mère en fin de vie, Conjoint et/ou enfant gravement malade
(avec présence permanente et indispensable)

Durée légale : 3 mois renouvelable une fois, soit une durée maximale de 6
mois (NON Rémunérés)

Pour toute demande de congés payés de 5 jours (consécutifs ou non), le
salarié bénéficiera d'une bonification de 20% en congés payés, soit
l'équivalent d'1 jour de congés payés supplémentaire par tranche de 5 jours

Accompagnements d'un parent âgé du salarié

Nombre de jours

Parent âgé de plus de 70 ans

2 jours ouvrés / an

Les Congés ADOPTION :

Adoptions

Nombre d'enfants adoptés	Nombre d'enfants déjà à charge	Durées du congé (pris par un seul parent)	Durées du congé (réparti entre les 2 parents salariés)
1	0 ou 1	16 semaines	16 semaines + 25 jours
1	2 ou plus	18 semaines	18 semaines + 32 jours
2 ou plus	Peu importe le nombre	22 semaines	22 semaines + 32 jours

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos
représentants La CGT Lynred.

Contactez-Nous :

CGT@Lynred.com

07 64 15 40 42 / 06 73 44 65 04

<https://cgt-lynred.reference-syndicale.fr/contact/>



Les Absences AUTORISEES :

Absences enfant handicapé

Enfant handicapé à plus de 50%

Nombre de jours

5 jours / année civile

Absences enfant malade

Par enfant (jusqu'à 16 ans inclus)
Rémunérés à 100%

Nombre de jours

3 jours / an

Par enfant (jusqu'à 16 ans inclus)
Rémunérés à 50%

6 jours / an

Absences réservistes

Salarié volontaire (contrat d'engagement)

Nombre de jours

10 jours / an

Salarié de 16 ans à 25 ans (JDC : Journée Défense
et Citoyenneté)

1 jour

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos
représentants La CGT Lynred.

Contactez-Nous :

CGT@Lynred.com

07 64 15 40 42 / 06 73 44 65 04

<https://cgt-lynred.reference-syndicale.fr/contact/>



LYNRED

#MA CGT AVEC MOI